



4

UNE AIDE COMMUNALE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS CHEZ LES PARTICULIERS

La Ville d'Erquinghem-Lys soutient ses habitants dans la lutte contre le frelon asiatique en proposant une aide financière pour la destruction professionnelle d'un nid situé sur une propriété privée

Procédure :

Conditions d'éligibilité

- Résider à Erquinghem-Lys
- Avoir fait appel à un prestataire agréé (ex. : Torsy Stop Nuisibles – Erquinghem-Lys / QualiProtect Services – Nieppe)
- Une aide par an et par demandeur
- Dispositif réservé aux particuliers

Montant de l'aide communale : ·50 % du montant TTC de la facture, dans la limite de 70 € par nid détruit et par année civile.

Pièces à fournir

1. Formulaire de demande d'aide (disponible à l'accueil ou en ligne)
2. Copie de la facture acquittée mentionnant « frelons asiatiques » et l'adresse d'intervention
1. Justificatif de domicile de moins de 3 mois
2. Copie d'une pièce d'identité
3. Relevé d'identité bancaire (RIB)

Versement de l'aide

Après instruction du dossier, le remboursement est effectué par virement bancaire, dans la limite du plafond fixé par la délibération municipale.

5



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Ne tentez jamais de détruire un nid vous-même. Les frelons asiatiques peuvent devenir très agressifs à proximité du nid.
- Évitez toute vibration ou choc à proximité d'un nid (tonte, taille, travaux).
- Ne pulvérisez aucun produit chimique ou inflammable : cela peut provoquer un risque d'incendie et une attaque massive.
- Faites appel à un professionnel agréé, équipé pour intervenir en sécurité.



6

ENSEMBLE POUR PROTÉGER NOTRE BIODIVERSITÉ

La lutte contre le frelon asiatique est une affaire collective.

Chaque geste compte :

- Piéger les fondatrices au printemps,
- Signaler les nids observés,
- Éviter la destruction des insectes utiles,
- Participer aux ateliers et relayer les informations autour de soi.

La Ville d'Erquinghem-Lys agit, informe, accompagne.

Agissons ensemble pour préserver nos abeilles, notre biodiversité et la qualité de notre cadre de vie.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le



ID : 059-215902024-20251210-20250812DEL8-DE

LUTTE CONTRE



1

LE FRELON ASIATIQUE : MIEUX LE CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est une espèce invasive originaire d'Asie, observée pour la première fois en France en 2004. Depuis, sa progression est rapide et son implantation désormais généralisée sur l'ensemble du territoire.

Un risque pour la biodiversité

Le frelon asiatique est un prédateur redoutable des abeilles et d'autres insectes polliniseurs essentiels à notre écosystème. Une seule colonie peut détruire plusieurs milliers d'abeilles par jour.

Sa présence représente également un risque sanitaire pour l'homme : son comportement est généralement non agressif, mais il peut devenir dangereux à proximité d'un nid.

Ne pas le confondre !

Il est essentiel de ne pas détruire les espèces locales de frelons ou de guêpes, qui participent à l'équilibre de notre biodiversité.

Le frelon asiatique se distingue par :

- Son thorax noir
- Ses pattes jaunes
- Un abdomen brun avec un seul anneau orangé



Tout signalement doit être précédé d'une vérification visuelle prudente, sans tentative de destruction personnelle.

2

UNE PRIORITÉ NATIONALE ET LOCALE

La lutte contre le frelon asiatique s'inscrit dans la stratégie nationale de protection de la biodiversité.

L'État encourage les collectivités à :

- Sensibiliser la population
- Promouvoir le piégeage au printemps (des reines fondatrices)
- Favoriser la destruction professionnelle des nids repérés
- Développer des partenariats avec les associations et les acteurs locaux

À Erquinghem-Lys, la commune s'engage pleinement dans cette démarche à travers un plan d'action annuel alliant prévention, sensibilisation et accompagnement des habitants.



Frelon Européen

Frelon Asiatique

3

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le 10/12/2025
ID : 059-215902024-20251210-20250812DEL8-DE



LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

Informer et sensibiliser

Chaque année, une campagne municipale d'information est diffusée via :

- Le site web et les réseaux sociaux de la Ville
- Le magazine municipal
- Des réunions publiques et ateliers participatifs



L'objectif : que chaque habitant soit informé des gestes à adopter pour limiter la prolifération.

Agir sur le domaine public

Les agents municipaux installent au printemps des pièges sélectifs dans les parcs, zones fleuries et abords des bâtiments publics.

La Ville intervient également pour faire détruire les nids situés sur le domaine public, en lien avec des prestataires agréés.

Si vous repérez un nid sur l'espace public, signalez-le immédiatement à la mairie (par téléphone : 03 20 77 15 27 ou par mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr).

Une vérification et une intervention seront programmées dans les meilleurs délais.

Impliquer les habitants

Des ateliers de fabrication de pièges sont organisés chaque année.

Ces moments ludiques et pédagogiques favorisent une mobilisation collective et une éducation à la biodiversité dès le plus jeune âge.